

BILAN DE COMPETENCES

Objectif général	<p>Permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.</p> <p>Permettre au bénéficiaire de se (re)positionner professionnellement, après avoir identifié ses potentialités et ses aspirations et les avoir confrontés aux réalités du marché ou du contexte de son entreprise.</p>
Contenu	<p>PHASE PRELIMINAIRE</p> <ul style="list-style-type: none">• Confirmer l'engagement du bénéficiaire• Analyser ses besoins spécifiques• L'informer sur le déroulement• Préciser les méthodes et techniques• Présentation des documents de travail <p>PHASE D'INVESTIGATION</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Bilan personnel</i>• <i>Bilan professionnel</i>• <i>Synthèse des bilans</i>• <i>Diagnostic et plan d'enquête terrain</i> <p>PHASE DE CONCLUSION</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Analyse et hiérarchisation</i>• <i>Projets professionnels et plan d'action</i>• <i>Synthèse orale</i>• <i>Soutien dans la concrétisation du projet</i> <p>DOCUMENT DE SYNTHESE</p> <p>SUVI :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aider le bénéficiaire dans la réalisation de son plan d'action, évaluer l'impact et les résultats du bilan jusqu'à 6 mois.
Durée	<p>La durée peut dépendre en fonction de la prise en charge du dossier (Pôle Emploi ou OPCA) et peut varier de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• de 16 à 20 h de face à face dont 2 h de tests• de 2 à 4 h de travail personnel et investigations• Soit un total de 18 à 24 h
Public	Demandeurs d'emploi - Salariés
Modalités de démarrage	Demandeurs d'emploi : Demande AIF (Aide Individuelle à la Formation) et après validation par Pôle Emploi Salariés : Demande à établir auprès de l'OPCA dont vous dépendez.